

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

ÉLYAHOU BENSIMON Z"l	17 TAMOUZ - 24 JUILLET
SALOMON CHRIQUI Z"l	19 TAMOUZ - 25 JUILLET
YACOT OHANA Z"l	19 TAMOUZ - 25 JUILLET
MAZAL BAT MIRA Z"l	20 TAMOUZ - 26 JUILLET
MICHAEL MEÏR BEN ESTHER Z"l	20 TAMOUZ - 26 JUILLET

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté Hékhhal Shalom

SÉOUDA CHÉLICHITE

- Est offerte par:
- 1- Mr Haïm Victor Obadia pour la nahala de sa mère Mazal bat Mira Z"l
 - 2- Mr Armand Bensimon pour la nahala de son père Élyahou Bensimon Z"l
 - 3- Mr Armand Ohana pour la nahala de sa mère Yacot Ohana Z"l
 - 4- Mr Marc Elbaz pour la nahala de son frère Michael Meïr ben Esther Z"l

KOLLEL HEKHAL SHALOM

DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

Le Kollel vous attend chaque jours pour les cours suivants: avec **Rabbin A. Ronen Abitbol**: tout les jours une demi heure avant Minha et le soir après Arvit. Avec **Charles Abikhzer**: **Lundi de 20h à 21h**. Bérécht (Infrastructure de l'Univers à partir d'un mot), **Mardi de 20h à 21h**: Houmach avec commentaires, **Mercredi 20h à 21h**: Introduction aux notions de la Kabbala . Avec **Yossi Mouyal**: Tout les **Jedi de 20h30 à 21h15**: Paracha de la semaine

ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRE

Comité des Femmes d'Hékhhal Shalom
HAFRACHAT 'HALLA

Conférencier Rabbin Ronen Abitbol
Le Mercredi 3 Août 2016 à 19h30

Commanditée par Mme Myriam Abecassis - Hadid
pour la réfoua shéléma d'Aurelie Bat Myriam.

N'oubliez pas d'apporter vos bols
Les ingrédients vous seront fournis

INFORMATION: www.hekhalshalom.com
COMMUNAUTÉ SÉPHARADE HÉKHAL SHALOM,
SYNAGOGUE - KOLLEL - MIKVÉ - SALLE DES FÊTES
825 GRATTON, VILLE SAINT- LAURENT, H4M 2G4,
TÉL: 514 747-4530 - FAX: 514 747-5283 - MIKVÉ: 514 747-7707



CONCEPTION ET RÉALISATION:
ROLAND HARARI
(514) 591-2761
TEKNOVAR@VIDEOTRON.CA

JEÛNE DU 17 TAMOUZ 5776 DIMANCHE 24 JUILLET 2016 DÉBUT: 3:52 - FIN: 21:06 MINHA AVEC TÉFILIN 20H00

communautés Ashkénazes, ont l'habitude de donner à un enfant qui a atteint l'âge du « Hinoukh » (7-9 ans), uniquement du pain et de l'eau. Mais, le Minhag Sépharade est de permettre à un enfant de manger sans restriction; ainsi en témoigne, notre Maître le 'Hida.

4- Les femmes enceintes, c'est-à-dire à partir du 3em mois de la grossesse, ainsi que celles qui allaitent sont dispensées de ce jeûne. Selon Maran Rav Ôvadia Yossef une femme, même si elle a cessé d'allaiter, dès lors où elle se trouve dans les 24 mois qui suivent l'accouchement et qu'elle ressent une faiblesse générale, sera dispensée de ce jeûne.

5- Une femme, à moins de 3 mois de grossesse, sera astreinte au jeûne, sauf si elle est trop affaiblie, en particulier, du fait des vomissements, surtout si elle a déjà atteint le 40em jour de grossesse. Surtout cette année que le jeûne a été repoussé.

Nos Sages relatent :

Ezékiel dit à D.ieu : « Maître du monde, pourquoi me dis-Tu d'aller enseigner à Israël la forme de Ta demeure ? Ils sont maintenant en exil dans le pays de nos ennemis. Que peuvent-ils donc faire ? Laisse-les donc jusqu'à ce qu'ils reviennent de l'exil. Alors, je leur enseignerai. » D.ieu répondit : « La construction de Ma demeure devrait-elle être délaissée parce que Mes enfants sont en exil ? L'étude de la forme du Temple donnée dans la Torah est équivalente à sa construction. Va leur enseigner la forme du Temple. En récompense de leur étude, Je considérerai qu'ils se sont véritablement consacrés à sa construction. »

Ce passage du Midrache enseigne que l'étude des lois du Temple possède un impact qui s'étend bien au-delà de la sphère ordinaire de l'activité intellectuelle. En effet, à travers cette étude, on accomplit son obligation dictée par le commandement de « bâtir un sanctuaire » pour D.ieu. De ce fait, on contribue activement à accélérer l'avènement messianique qui verra la réalisation concrète de cette construction. (fr.chabad.org)



CHABBAT SHALOM LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL.3 No.14
SAMEDI 23 JUILLET 2016
17 TAMOUZ 5776

Paracha BALAK

Allumage des bougies
du Chabbat: 20:16
Sortie du Chabbat: 21:26

Horaire des Offices 2016 - 5776

Chabbat Samedi 23 Juillet 2016

Chahrit: 8:15
Cours du Rabbin Ronen: 18:30
Minha: 19:45 suivie de
Séouda Chélichite et Arvit:

Dimanche 24 Juillet 2016

Chahrit: 7:00 8:00
Jeûne du 17 Tamouz 5776
Début: 3:52 - Fin: 21:06
Minha avec Téfilin suivie
d'Arvit: 20:00

Lundi 25 au Jeudi 28 Juillet 2016

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00
Minha suivie d'Arvit: 19:00

Vendredi 29 Juillet 2016

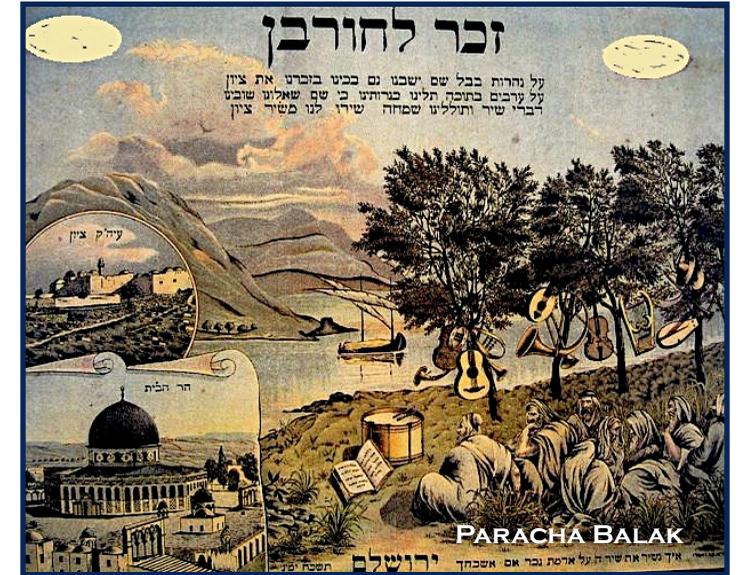
Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00
Minha suivie d'Arvit: 18:45

Aphorisme de nos Sages

Aimer son prochain juif est une façon d'aimer D.ieu, car il est écrit, « Vous êtes des enfants de D.ieu » (Deutéronome 14, 1). Quand on aime le père, on aime ses enfants

PARACHAT BALAK

Balak et Bilaâm



Résumé de la Paracha

Balak, roi de Moab, demande au prophète Bilaam de maudire le peuple d'Israël.

Bilaâm, en trois lieux, tente maudire le Bné Israel, mais à chaque fois, au lieu de malédictions, c'est une bénédiction qu'il profère. Enfin, il prophétise sur la fin des temps et la venue du Messie .

Le peuple se laisse attirer par les filles de Moab qui les incitent à servir l'idole Peôr.

Le prince de la tribu de Chimôn s'isole ouvertement avec une princesse midianite dans une tente, Pin'has tue le couple, mettant fin à la plaie qui sévit parmi le peuple.

Étonnante actualité

La paracha de la semaine se nomme Balak, du nom du roi de Madian (dans la Jordanie actuelle) qui régnait à l'époque où nos ancêtres traversaient le désert. Pourtant le personnage principale de la paracha est Bilâm que le roi Balak va convoquer pour maudire Israël. Bilâm était un sorcier, un devin, qui possédait une réputation ainsi définie par Balak: èt achèr tévarekh mévorakh, véète achère taor youar « car je sais que celui que tu bénis est béni et celui que tu maudis est maudit».

Le texte est d'une étonnante actualité : constatant que le peuple d'Israël ne pouvait être vaincu militairement, le roi décida de maudire

Le Rabbin Ronen A. Abitbol peut être rejoint au
(514) 831-4530 - r.abitbol@hekhhalshalom.com

Rabbin Ronen A. Abitbol



Israël. Aujourd'hui l'on dirait: quand on ne peut détruire par les armes Israël, on utilise la propagande depuis la tribune de l'ONU jusqu'aux réseaux sociaux d'Internet. Pourtant Bilâm ne pourra pas maudire Israël, il devenait l'instrument de D-ieu qui transformera toutes ses mauvaises intentions en autant de bénédictions.

Les trois conseillers

D'un point de vue psychologique, on pourrait dire que le peuple d'Israël provoque des ambiguïtés dans le monde non juif : entre fascination et haine. Comment comprendre que ce vieux peuple, si petit, si malmené au cours des siècles, qui a connu tant de massacres, tant de pogroms, la Shoah, est toujours vivant ? Comment ce petit peuple a produit et continue de produire des prix Nobel, des artistes, des intellectuels, des chercheurs, etc. ?

Déjà Pharaon s'étonnait de ce mystère d'Israël, comme il est dit dans la paracha Chémot « plus on le frappait, et plus il se multipliait ».

Il est écrit dans le Midrach : «Pharaon avait trois conseillers : Bilâm, Job et Yitro. Il leur demanda quoi faire pour diminuer le nombre des Hébreux. Bilâm conseilla de noyer les enfants, Job se tut, Yitro s'enfuit pour ne pas participer à un génocide. Bilâm fut tué plus tard par Pinhas. Job fut éprouvé par des malheurs, Yitro mérita de donner sa fille à Moché »

Ce Midrach présente les trois types de réactions du monde non juif à l'égard d'Israël : les antisémites, les indécis et les justes des nations.

Être juif c'est être un résistant de la vie. Elie Wiesel Z"l, a écrit: «quand il n'y a plus d'espoir, le peuple juif invente un nouvel espoir». Aussi on remarque que l'hymne de l'Etat d'Israël se nomme hatikva « l'espoir », c'est l'hymne de tout un peuple.

L'espoir d'Israël c'est chacun d'entre nous, ici et maintenant, contre tous les Balak et Bilâm de l'histoire. (Philippe Haddad)

La barrière en pierres

« L'ange de D-ieu se tint dans le sentier des vignes, une barrière de ce côté et une barrière de l'autre ... ». (Nombre 22, 24)

Ce verset fait référence au moment où Bilaâm part sur son ânesse pour tenter d'aller maudire les Bné Israel. Le chemin est bloqué par un envoyé de Hachem. L'ânesse n'avance donc plus. Bilaâm la frappe. Rachi nous explique en commentant le verset en entête qu'une barrière, si on ne précise pas sa nature, alors, on doit comprendre que la barrière est en pierre.

Que vient donc nous apprendre Rachi ? Que la barrière est en pierre?!

En fait, il faut se rappeler que Lavan, et Yaâqov avaient conclu une alliance, un pacte de non-agression, à Gal-Éd. Ils avaient pris de pierres pour témoins. Bilaâm, est le descendant de Lavan, et c'est lui le premier, qui va enfreindre l'alliance de son aïeul.

Or les pierres étaient témoins. Et comme dans un jugement, où les témoins doivent être les premiers à participer à la mise en œuvre de la condamnation à mort, ici aussi, les témoins de l'alliance de l'ancêtre, vont frapper Bilaâm. En effet, l'ânesse va écraser le pied de Bilaâm contre la barrière de pierres, ce qui le handicapera jusqu'à la fin de ses jours....

Tel est le subtil message de la Torah, que Rashi nous explique. Malgré les avertissements de D-ieu, Bilaâm va persister. L'ânesse va se mettre à parler, et va formuler

des reproches à son maître, mais rien n'y fera, Bilaâm va droit dans le mur, il veut maudire car il sait qu'il a des pouvoirs de prophéties, mais il ne s'attendé pas que même l'ânesse peut prophétiser. L'ânesse voit l'ange de Hachem., et lui ne voit rien. (S. Haim Cohen)

Bilaâm et les trois fêtes

Alors que Hachem ouvrit la bouche de l'ânesse, qui dit à Bilaâm: «Que t'ai-je fait, pour que tu m'aies frappée ainsi à trois reprises ?» (Bamidbar 22, 28)

Rashi: Hachem lui fit l'allusion suivante: Tu veux anéantir une nation qui célèbre annuellement les Trois Fêtes de Pèlerinage.

En effet, l'expression «trois reprises» se dit en hébreu « Chaloch Régaliem ».

Pourquoi Rashi a-t-il choisi spécialement cette Mitzvah de la «montée» à Jérusalem, trois fois par an, à l'occasion des fêtes? Y avait-il vraiment lieu de comparer ces trois coups aux trois pèlerinages annuels par-delà l'homonymie «Chaloch Régaliem» ?

En réalité, cette montée à Jérusalem représentait une épreuve loin d'être évidente pour ses participants. Ils venaient des quatre coins du pays, dans des conditions de voyage particulièrement pénibles, et en dépit de cela, aucun d'entre eux ne se plaignait du manque de confort et de la promiscuité auxquels il était confronté. C'est ce que l'ânesse dit à Bilaâm «Lorsque ta jambe était coincée contre le mur, tu t'es mis en colère et tu n'as pas supporté cette petite souffrance. Alors comment veux-tu anéantir un peuple, prêt à endurer avec amour et soumission des épreuves bien plus grandes que cela et, qui plus est, trois fois par an!» (Le Repas du Roi)

Toujours la même date

A travers les générations, cinq événements tragiques sont arrivés, toujours à la même date du 17 Tamouz :

- 1- Les premiers Tables de la Loi ont été brisées.
- 2- les offrandes quotidiennes du Beth Hamikdash ont cessé.

- 3- les murailles de Yerouchalaim, à l'époque du 2em Temple, ont été détruites.
- 4- Apostomus, l'impie, a brûlé la Torah.
- 5- Une statue a été dressée dans le sanctuaire du Beth Hamikdash.

Il est écrit dans le livre de Zecharia :(8-19) : « Ainsi parle Hachem Tseva-ot :Le jeûne du 4e mois et le jeûne du 5e, le jeûne du 7e et le jeûne du 10e mois, seront changés pour la maison de Yehouda, en joie et en allégresse et en fêtes solennelles. Mais chérissez la vérité et la paix. »

Nos maîtres ont interprété ce verset dans le traité Roch Hachana (18a) de la manière suivante: « Le 4em jeûne » :c'est celui du 17 Tamouz, en considèreront le 1er mois correspond au mois de Nissan, donc Tamouz est le 4em mois. Le 5em jeûne correspond à celui du 9 Av; le 7em, au jeûne de Guédalia et le 10em jeûne à celui du 10 Tevet. »

Notre grand Maître le Rambam a écrit que tout Israël a le devoir de jeûner pendant ces jours, à cause des malheurs qui ont touché notre peuple, justement ces jours ci; ces jeûnes ont pour but, de réveiller les consciences et d'ouvrir les sentiers de la Techouva; ces événements rappellent nos fautes ainsi que celles de nos ancêtres; ces souvenirs « fâcheux » suscitent la Techouva comme il est écrit : «Ils se repentiront de leurs fautes et de celles de leurs pères».

Coin de la Halakha - Le 17 Tamouz

1-En règle générale chacun a le devoir de jeûner le 17 Tamouz (sauf quelques exceptions).

2- Le jeûne commence à l'aube et termine à la sortie des étoiles. Il sera autorisé de manger maximum une demi-heure avant l'aube, à condition d'avoir émis explicitement cette condition, avant de s'endormir.

3- Les enfants, c'est-à-dire moins de 13 ans pour un garçon, et moins de 12 ans pour une fille, sont dispensés du jeûne. Même retarder l'heure habituelle du repas, ne sera pas nécessaire. Un enfant ayant la maturité, pour comprendre le deuil de « Jérusalem », sera aussi dispensé de jeûner. Certains, parmi les

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

MR HAÏM VICTOR OBADIA POUR LA NAHALA DE SA MÈRE MAZAL BAT MIRA Z"l
MR MARC ELBAZ POUR LA NAHALA DE SON FRÈRE MICHAEL MEÏR BEN ESTHER Z"l
MR RAPHAËL BENHAMOU POUR LA NAHALA DE SON BEAU-PÈRE SALOMON CHRIQUI Z"l

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530
POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN